

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3984, RUE SAINT-DENIS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA13 25 0484 du 2 décembre 2013, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 3984, rue Saint-Denis.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 29 janvier 2014, à compter de 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5^e étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'occupation du bâtiment situé au 3984, rue Saint-Denis (Sacristie Saint-Jude) à des fins de restaurant et de sa cour avant à des fins de café-terrasse, en dérogation aux articles 121, Titre II.I, 359 et 360 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et à l'article 5 du *Règlement sur les clôtures* (R.R.V.M., c. C-5).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 16 janvier 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx